

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mars à 20h30, le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Christine CORCORAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2017

Secrétaire de la séance : Francis LACOMBE

Présents : Christine CORCORAL, Cédric BOURDU, Pascal LIVET, Jacqueline MAITRE, Marie-Danielle MACHUT, Francis LACOMBE, Laurence DELARUE, Claude LACHEZE, Alain FREJUS, Franck BONNELYE.

Absents : Jean-Charles VIAL,

Procuration : de Jean-Charles VIAL à Christine CORCORAL.

N°2017-08 : TRAVAUX SUR LA ROUTE COMMUNALE DES « GRANDES VIGNES » : DEMANDE DU FONDS DE SOUTIEN TERRITORIAL AUPRÈS DE LA CABB

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé, lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 février 2017 de réaliser des travaux de voirie sur la route des Grandes Vignes. L'entreprise FREYSSINET (ZI de Bridal – 19130 OBJAT) a été retenue. Ces travaux s'élèvent à 16908.50 € HT soit 20290.20 € TTC et seront programmés en 2017.

Une subvention a été demandée dans le cadre de la DETR et Mme le Maire informe qu'il conviendrait également de demander une subvention de 25% du montant HT auprès de la CABB dans le cadre du FST.

Le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la réalisation des travaux sur la voie communale de « Tonnelas » en 2017,
- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise FREYSSINET s'élevant à 16908.50 € HT (soit 20290.20 € TTC),

- **ARRÊTE** le plan de financement suivant :

Coût de l'opération :	20290.20 € TTC
* aide financière de la DETR (30% du montant HT) :	5072.55€
* aide financière sollicitée auprès de la CABB dans le cadre du FST (25% du montant HT) :	4227.13€
* fonds propres de la commune :	10990.52€

- **SOLLICITE** l'aide de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive dans le cadre du Fonds de Soutien Territorial s'élevant à 25% du montant HT soit 4227.13 €,

- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour la réalisation de ces travaux,

- **DIT** que ces travaux seront inscrits au BP2017, article 2315.

POUR : 11

CONTRE : /

ABSTENTION : /

N°2017-09 : INSTALLATIONS CLASSÉES : COOPÉRATIVE FRUITIÈRE DU LIMOUSIN

Madame le Maire informe Conseil Municipal qu'une enquête publique a été prescrite du 13 mars 2017 au 10 avril 2017 inclus à la Mairie de St Aulaire sur la demande d'enregistrement présentée par la COOPÉRATIVE FRUITIÈRE DU LIMOUSIN relative à la régularisation administrative et à l'extension de l'unité de stockage et de conditionnement de pommes et de noix qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Saint-Aulaire et pour partie sur le territoire de notre commune.

Nous avons procédé à l'affichage de l'enquête conformément aux dispositions du code de l'environnement le 27 février 2017 et celle-ci restera affichée jusqu'au 10 avril 2017 inclus.

Madame le Maire demande au Conseil d'émettre un avis sur cette demande d'enregistrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

*** DONNE un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la COOPÉRATIVE FRUITIÈRE DU LIMOUSIN pour la régularisation administrative et l'extension de l'unité de stockage et de conditionnement de pommes et de noix qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Saint-Aulaire et pour partie sur le territoire de notre commune.**

POUR : 11

CONTRE : /

ABSTENTION : /

QUESTIONS DIVERSES :

* Mise en place d'un espace numérique : il conviendrait d'installer une borne informatique dans l'accueil de la Mairie pour faciliter l'accès internet aux usagers, des devis vont être demandés pour estimer le coût de cette dépense. Il est possible d'avoir une aide de la DETR sur cette opération.

* Des devis seront aussi demandés pour la création d'un site internet. Un groupe de travail devra étudier le contenu du site.

* Les agents communaux ont demandé certains matériels : nettoyeur vapeur, scie circulaire, tronçonneuse sur bras, chargeur de batterie..., selon le budget ces achats pourront être inscrits dans l'exercice 2017.

AFFICHÉ EN MAIRIE LE 31 MARS 2017